

Cotonou, 18 au 22 Juin 2018, Hôtel Azalaï, Bénin

AIDE-MEMOIRE DU PARTICIPANT

I. CONTEXTE

Le Ministère de la santé et le Ministère de l'économie numérique et de la poste du Bénin avec l'appui technique de leurs partenaires, ont décidé d'organiser du **18 au 22 Juin 2018** à Cotonou au Bénin, la conférence internationale des ministres de la santé et des ministres en charge de l'économie numérique sur la sécurité des soins en Afrique (**CIMSA 2018**) sur la problématique de l'utilisation des technologies du numérique en vue de l'amélioration de la qualité soins et la sécurité des patients dans les établissements de santé en Afrique.

Il s'agit d'une conférence internationale de plaidoyer de haut niveau qui fait suite à la 1ère Conférence internationale des ministres de la santé sur la sécurité des patients et la gestion des risques en milieux de soins en Afrique (**CIMSA 2012**) avec comme thème : **La menace microbienne pour la sécurité du couple mère-enfant : Quelle approche pour l'harmonisation des stratégies nationales pour la lutte et le financement en Afrique ?** et organisée du **09 au 14 décembre 2012** à Cotonou. Elle répondait à la situation de faible qualité de l'organisation des soins et services de santé qui affecte l'ensemble des composantes des systèmes nationaux de santé.

Considérée comme alarmante, la situation de la sécurité des patients en Afrique a pour conséquence, entre autres, une forte mortalité et morbidité des patients et des indicateurs de santé peu performants ainsi que la désaffection de nos structures d'offre de soins par les populations et les fréquentes évacuations sanitaires vers les établissements de santé des pays développés jugés plus sûrs mais très coûteux pour le budget des Etats.

Les statistiques internationales montrent que dans les pays industrialisés, où les femmes ont accès à des soins de qualité, le risque de mortalité maternelle est de 1 pour 8 000 mais dans certains pays en Afrique subsaharienne, le risque de mortalité chez une femme enceinte est d'un (1) sur huit (8).

Par les principales causes de mortalité maternelle, les infections associées aux soins de santé constituent un problème de dimension mondiale avec des estimations de 5 % à 10 % des patients contractent une ou plusieurs infections dans les hôpitaux des pays développés.

A cet effet, le thème retenu pour la CIMSA 2018 de Cotonou qui porte sur "Apports du numérique dans la performance des systèmes de santé et le développement du tourisme médical en Afrique : quels enjeux sur la sécurité du couple mère-enfant et le développement du tourisme médical régional" veut inscrire les résultats de la conférence de Cotonou dans le concret vu que l'amélioration de la qualité des soins et la maîtrise des risques liés à l'utilisation des technologies du numérique peuvent contribuer au renforcement de la crédibilité et de la gouvernance des établissements de santé.

Elle s'inscrit dans le cadre du suivi des recommandations de l'atelier régional de Dakar en 2013 organisé par l'OMS et l'UIT sur les stratégies nationales de cyber santé en vue d'améliorer l'état de santé des femmes et des enfants, de l'atelier régional Africa E-santé de Bassam en 2015 organisé par le RIPAQS et l'OOAS sur l'introduction des technologies du numérique dans le secteur de la santé dans l'espace CEDEAO, et de la réunion de haut niveau UIT/OMS sur la santé numérique de Genève en 2016 en marge de l'Assemblée Mondiale de la Santé et au Forum régional Africa E-IBC Santé 2018 sur l'utilisation des TIC et de la participation communautaire dans l'action sanitaire en Afrique de Bassam 2017.

En effet, la cyber -santé, la santé numérique ou la E-santé fait partie des usages du numérique dans le secteur de la santé qui est décrite comme un moyen permettant de s'assurer que « chaque personne a accès à des informations médicales adéquates au bon endroit et au bon moment, de manière sécurisée et informatisée, afin d'optimiser la qualité et l'efficacité de la prestation de soins de santé, de la recherche, de l'éducation et de la connaissance.

L'utilisation stratégique de la cyber-santé par la population dont le taux de pénétration des outils numériques tels que la téléphonie mobile, avoisine les 80% en Afrique et représentant 2% des dépenses des ménages, peut ainsi favoriser une planification à l'échelle sectorielle la coordination des systèmes de santé décentralisés, ainsi que l'amélioration de la capacité de budgétisation des prestations de services.

Elle se définit également comme « l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales ». Elle ne se résume pas à la télémédecine, et peuvent permettre de trouver des éléments de réponse aux nombreux problèmes structurels des systèmes nationaux de santé et aux enjeux de santé publique.

II. OBJECTIFS

II.1 Objectif principal

Contribuer à la mise en place de stratégies opérationnelles développement du numérique dans les systèmes de santé en Afrique pour l'amélioration de la gestion des risques et la sécurité des patients (Couple mère-enfant) dans une perspective de développement du tourisme médical et de renforcement de l'efficacité des plateaux techniques.

III. RESULTATS

Les principaux résultats attendus de la 2^{ème} édition de la CIMSAs 2018 sont les suivants :

- Le profil de la situation de la sécurité des patients et de la maturité numérique dans les établissements de santé dans l'espace CEDEAO est présenté ;
- Les possibilités d'utilisation des TIC pour l'amélioration de la santé de la mère et l'enfant sont examinés et les opportunités concrètes d'intégration des TIC dans les politiques de santé maternelle et infantile sont identifiées.,
- Les pistes du renforcement de la coopération ministères de la santé et ministères des TIC en vue de la transformation digitale de la gouvernance des systèmes de santé des pays de l'Afrique sont examinées ;
- Les bases stratégiques de la mise en place d'un observatoire régional de veille stratégique et de développement des technologies du numérique dans le secteur de la santé seront adoptées ;
- L'initiative de Cotonou sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile liée aux infections associées aux soins en Afrique est lancée ;
- La stratégie de la mise en place d'un prix international d'excellence sur la sécurité des patients et le développement de la E-santé en Afrique est validée,
- Le principe de la création d'une agence régionale de sécurité sanitaire des produits de santé dans l'espace CEDEAO (ARESSAPS) est adopté ;
- La déclaration de Cotonou sur l'amélioration de la sécurité des patients en milieux de soins et la santé numérique en Afrique est adoptée ;
- Une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations sur l'amélioration de la sécurité des patients et la transformation numérique du secteur de la santé en Afrique est élaborée.

IV. DATE ET LIEU

2ème édition de la Conférence internationale des ministres de la santé et des ministres des TIC sur la gestion des risques et la sécurité des soins en Afrique aura lieu à l'**Hôtel Azalaï de Cotonou (Bénin) du 17 au 22 Juin 2018.**

V. PRINCIPALES ACTIVITES

1. Volets de la conférence ministérielle :

- Formation des points focaux sécurité des patients et E-santé (35 pays) : **17/06/2018**
- Réunion du comité des experts pour la finalisation des documents de travail : **18/06/2018**
- Sessions scientifiques parallèles : **20/06/2018**
- Salon d'exposition/Espace Démo-innovations : **18 au 22/06/2018**
- Dîner gala : **21/06/2018**
- Réunion des ministres proprement dite (adoption des documents de travail) : Les **21 et 22 Juin 2018**

2. Langue

La langue du travail est le français. Il y aura un service de traduction simultanée en anglais et en Portugais.

3. Les participants

Participeront à cette rencontre, les autorités ministérielles (santé et TIC), les institutions et partenaires au développement, les ONG, les associations de patients, les sociétés savantes, etc. Ils proviendront des pays suivants :

Pays de Afrique de l'Ouest : Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry, Mauritanie, Cap-Vert, Ghana, Libéria

Pays de l'Afrique centrale : Bénin, Cameroun, Tchad, Burundi, Rwanda, Centrafrique, Congo- Brazzaville, Rd Congo, Angola, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et principe

Pays d'Europe et Amérique : France, Belgique, Suisse, USA, et Canada.

VI. SESSIONS PARALLELES

Afin de permettre un partage d'expérience de terrain, il sera organisé au cours de cette 2^{ème} édition de la CIMSA 2018, des sessions parallèles. Six (06) thèmes sont retenus et constitués de 3 à 4 communications en moyenne :

Sessions techniques parallèles 1 : Sécurité des patients et de la gestion des risques en milieux de soins

1. SP1. Sécurité des injections et la gestion des déchets médicaux dans les établissements de santé en Afrique
2. SP1. Lutte contre les infections associées aux soins dans les services de maternité en Afrique
3. SP1. Sécurité du médicament (Innovation et prévention du Faux médicament)
4. SP1. Gestion des risques, sécurité transfusionnelle et technologies du numérique

Sessions Parallèles 2 : Sécurité des patients et des technologies du numérique en santé

1. SP2. Financement et couverture sociale des évènements indésirables graves liés aux soins en Afrique
2. SP2. Partenariat public-privé pour l'amélioration de la sécurité des patients en Afrique
3. SP2. Apport des technologies du numérique dans l'amélioration de la sécurité des patients

Sessions Parallèles 3 : Enjeux stratégiques du développement de la santé numérique en Afrique

1. SP3. Panorama de la e-santé
2. SP3. Télémédecine, œil et peau
3. SP3. Diabète et nouvelles technologies
4. SP3. Vaccins et nouvelles technologies

VII. ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

1. Billets d'avion

Tous les participants devront confirmer leur participation. Tous les billets d'avion aller-retour entre le pays d'origine et Cotonou doivent être communiqués à la cellule d'organisation de la Conférence.

Tous les coûts supplémentaires encourus découlant des écarts par rapport à un quelconque itinéraire doit être couvert par les participants.

2. Arrivée/départ

Les participants débarqueront à l'Aéroport International de Cotonou. Ils seront reçus à leur arrivée par un comité d'accueil qui sera présent 24h/24 à l'Aéroport à partir du 17 Juin 2018.

Tous les participants sont censés arriver à Cotonou au plus tôt le 17 Juin 2018 et avoir quitté Cotonou le 23 Juin 2018.

Les participants aux sessions parallèles, sont censés être sur les lieux un (01) jour avant la date de la tenue des sessions parallèles.

Tous les participants sont priés de bien vouloir faire parvenir leurs différents plans de vols au comité local d'organisation qui se chargera de veiller à sa mise en application.

Le Comité d'organisation ne sera pas financièrement responsable des arrivées antérieures ou des départs tardifs, si la raison est liée aux connections de voyage.

3. Visa

Pour les participants et représentants des pays de la zone hors CEDEAO qui n'ont pu obtenir le visa auprès des Ambassades béninoises, des visas d'entrée seront délivrés à l'Aéroport International de Cotonou.

A cette fin, une équipe composée de fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères, des services de Douane et de Police, sera installée à l'Aéroport en vue de leur faciliter les différentes formalités.

4. Accueil des participants

Le Comité local d'organisation assurera l'accueil des participants dès leur arrivée à Cotonou, excepté les participants de la capitale et

5. Prise en charge

La Conférence CIMSA prendra en charge certains membres des délégations pays invités (Points focaux E-santé et points focaux sécurité des patients et Experts TIC) ainsi que certains participants dont les abstracts auront été sélectionnés par le Comité scientifique.

6. Réservation d'hôtel

Les participants seront logés à l'hôtel Azalaï et dans différents autres hôtels qu'ils auront réservés d'avance ou dont les frais seront payés à leur arrivée sur le site de la manifestation.

Toutefois, les délégations ministérielles et les VIP désignées par le Comité d'Organisation et les partenaires au développement seront pris en charge par le Comité d'organisation. Les autres détails leur seront communiqués sur le lieu de la manifestation.

Certains Hôtels leur sont proposés sur le site du CIMSA : <http://africa-cimsa.com/hotels-du-benin/>

7. Transport et sécurité

Le transport local sur le parcours de l'Aéroport sur le site d'hébergement se fera par véhicule VIP (Ministres, Directeurs des institutions internationales ou régionales) et par cars climatisés (autres participants).

L'Etat du Bénin mettra à la disposition de chaque Ministre un véhicule et les autres participants seront transportés par des cars climatisés vers les hôtels d'hébergement et vers le lieu de la réunion.

Pour tous ceux désirant se rendre eux-mêmes sur les différents sites, il existe des taxis communaux qui pourront vous conduire vers le choix de votre destination

Un dispositif sécuritaire sera mis en place de façon permanente depuis l'aéroport, jusqu'à l'hôtel Azalai de Cotonou. En cas de nécessité ou pour toute autre question relative à la sécurité, prendre contact avec le bureau de la sécurité :

Président de la Commission : Dr. Christian Chaffa. Contact : (+229) 95 42 15 90

7. Bureau des renseignements

Les secrétariats permanents de la Session tiendront lieu de Bureau de renseignements. Les participants pourront également déposer ou retirer des objets trouvés.

8. Distribution des documents

Les secrétariats permanents de la CIMSA 2018 et du Comité National d'organisation assureront la distribution des documents au cours des activités scientifiques.

9. Service médical

Un Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) est mis en place sur les différents sites, depuis l'Aéroport, au sein du Palais des Congrès et pour les différents hôtels un numéro d'urgence sera communiqué à chaque hôtel. Et, il est prévu des évacuations en cas de nécessité.

Une fiche individuelle de santé est à renseigner et à transmettre au Comité d'organisation (fiche disponible sur le site de l'organisation).

10. Responsabilité

Le Comité local d'organisation se réserve le droit de ne répondre aux réclamations relatives à toute dépense du genre :

- Dépenses pour les passeports, visas et les examens médicaux ;
- Frais supplémentaires encourus à la suite d'une omission de faire des réservations de vol pour le voyage retour avant le départ de la patrie frais encourus par les participants à l'égard de l'assurance ;
- Frais encourus par les participants en raison du voyage par une voie autre que la voie aérienne (pour les participants hors du pays);
- Indemnisation en cas de décès, invalidité ou de maladie des participants ; achat d'effets personnels, ou de rémunération de toute perte ou dommages causés par des conditions climatiques ou autres.

11. Formalités D'inscription

Les participants pourront s'inscrire et recevoir leur badge du Comité d'Organisation.

Un secrétariat technique est disponible et ouvert depuis le mois de mars 2018. Les contacts de ce secrétariat :

Dr Christan Chaffa,
Cel: (+229) 95 42 15 90 /
Email : secretariat@africa-cimsa.com

Dr. Datte Koffi Clément
Tel : (+225) 22 43 04 13 / (+225) 08 40 72 93
Email : secretariat@africa-cimsa.com

A partir du 15 Juin, un secrétariat sur site pour la session seront ouverts dans le hall de L'Hôtel Azalai de Cotonou.